



Établissement de Guyancourt

Intéressement local 2020

Section RENAULT

N° 153 31 août 2020

Le syndicat SM-TE signe l'Accord

Les organisations syndicales représentatives de l'Établissement (SM-TE, SUD, CFDT et CFE-CGC), étaient appelées à négocier un nouvel accord d'intéressement aux performances pour Guyancourt pour l'année 2020.

Les négociateurs SM-TE, au terme de l'examen et de la prise en compte de leurs propositions, estiment que les avancées obtenues équilibrent l'intérêt conjoint de l'Entreprise et des Salariés, entre obtention de la performance comme condition de la pérennité de l'emploi et de l'Entreprise, et un engagement des salariés compatible avec l'exigence de bien-être et de sécurité au travail. Tout en évitant la mise en concurrence des travailleurs entre eux. C'est pourquoi, le SM-TE a signé l'accord.

Par rapport à l'Avenant 2019 de l'Accord de 2017 – que le SM-TE n'avait pas signé (Cf. le tract SM-TE N°128 du 1^{er} juillet 2019 sur : www.travaillonsensemble.org) –, des améliorations substantielles ont été apportées :

1. Suppression de l'indicateur portant sur le taux de réalisation des entretiens individuels de bilan annuel. La Direction invoque la non-fiabilité de l'application *People@Renault*, non fiabilité déjà dénoncée en CSE. C'est un point de satisfaction. Nous écrivions en 2019 : « *Il est souhaitable que chaque salarié puisse avoir son entretien avec son N+1. Mais en cas de tension entre collaborateur et N+1, il serait malsain que la pression du groupe se surajoute* ».

2. Suppression de l'indicateur de taux de réponse à l'enquête interne DISG. C'est une satisfaction : malgré un niveau facilement atteignable, nous estimons que cet indicateur n'a pas grand-chose à voir avec la performance de l'Établissement.

3. Suppression de l'indicateur de qualité GMF 3 mois. A cause de la difficulté cette année d'en faire une évaluation fiable du fait de la situation sanitaire. Restons vigilants : la performance BOP Challenge (plans d'économies) ne saurait nous détourner des enjeux prioritaires de la *Satisfaction Clients*.

4. Intégration d'un nouvel indicateur : « déploiement des fondamentaux de la sécurité ». Le SM-TE est favorable à cet indicateur, parce que la démarche portée par l'entité HSE est de grande qualité, et qu'elle est de nature à favoriser nos résultats Sécurité déjà en progrès.

Nous serons tous acteurs du résultat. La Direction d'abord, pour mobiliser les sessions de formation et les formateurs pour au moins 600 personnes ; le Management et les équipiers, pour assurer la participation aux sessions organisées. Cet enjeu sécurité fédérateur est fortement rémunérateur, avec 250 Euros de gain potentiel. C'est pourquoi, dans notre rôle de

syndicat négociateur, le SM-TE restera exigeant vis à vis de la Direction de l'Établissement pour le dimensionnement des sessions.

5. Un regret. Le SM-TE avait proposé un indicateur de performance RSE dans le contexte de la crise Covid-19. L'effort consenti pour intégrer des embauches, apprentissages, stages de jeunes, dans la période où cette population risque une exposition majeure aux risques de récession en fin d'année. Cette proposition a été jugée intéressante, de nature à mobiliser l'intérêt de la Direction, mais incompatible avec l'échéance légale de la négociation. Le SM-TE met cette proposition dans son portefeuille pour la négociation de 2021.

Tous acteurs pour préparer l'accord 2021-2022-2023 :

Le prochain accord est annoncé pour une durée de 3 ans. La Direction s'est montrée attentive aux propositions formulées par les négociateurs SM-TE. Fort de ce résultat, **le syndicat SM-TE sollicite les salariés de Guyancourt à préparer dès maintenant la prochaine négociation en 2021** en lui partageant leurs propositions d'indicateurs de performance facteurs de pérennité, et toujours plus respectueux de la communauté de travail.

Les indicateurs retenus pour l'accord de performance 2020	Unité	Engagement Mini / euros de prime rapportés	Cible Maxi / euros de prime rapportés
Coût BOP challenge <i>Idées, réduction des coûts</i>	Millions d'euros	135 M€ / 50,00 €	158 M€ / 187,50 €
Délai ponctualité des démarrages projets <i>Dispatching Approval nouveaux projets</i>	% projets avec moins de 4 semaines de retard	55% / 50,00 €	60% / 212,50 €
Présentéisme	%	98,46% / 25,00 €	98,8% / 250,00 €
Sécurité Taux F1 <i>Taux de fréquence des accidents du travail</i>	N ^{bre} d'accidents du travail survenus au cours d'une période de 12 mois pour 1 000 000 d'heures travaillées	2,01 / 50,00 €	1,70 / 187,50 €
Sécurité FR1 R <i>Fréquence d'une partie des accidents de travail</i>	N ^{bre} d'accidents pour 1 million d'heures travaillées	0,52 / 25,00 €	0,33 / 212,50 €
Animation des 10 fondamentaux de la sécurité <i>Participants à la sensibilisation</i>	N ^{bre} de personnes formées aux actions de sensibilisation/appropriation des 10 fondamentaux de la sécurité	500 / 25,00 €	600 / 250,00 €
Total :		225,00 €	1300,00 €

A noter, par rapport à l'accord 2017-2019, l'augmentation de 100 Euros du maximum atteignable qui atteint 1300 Euros. Pour prendre connaissance de l'accord complet signé, nous le demander à l'adresse indiquée.

Vous approuvez l'action du SM-TE ?

Rejoignez notre syndicat, prenez contact avec le SM-TE en écrivant à : sm-te@travaillonsensemble.org

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)